

Devenez ingénieur agronome par la voie de l'apprentissage !



Les apprentis obtiennent le même diplôme d'ingénieur que les étudiants suivant le parcours classique (certification RNCP n° 39915). Ils suivent leur formation sur trois années en alternance entre une entreprise et l'école (rythme annuel : 60 % entreprise / 40 % école). Le statut d'apprenti permet d'être salarié tout en bénéficiant des avantages du statut d'étudiant.

AVANTAGES

- Formation alliant théorie et pratique pour acquérir la culture d'entreprise et devenir directement opérationnel
- Formation rémunérée mensuellement / pas de droits d'inscription
- Prise de responsabilités progressive dans l'entreprise
- Expérience professionnelle de poids sur un CV, excellente insertion dans la vie active
- Des entreprises renommées en demande
- Accompagnement personnalisé pour la recherche d'entreprise, via notre partenariat avec le CFA IFRIA Ouest
- Accompagnement individualisé sur les 3 ans par un tuteur de l'école, un tuteur IFRIA et un maître d'apprentissage en entreprise
- Campus dynamique situé au cœur du 1^{er} bassin agricole et agroalimentaire d'Europe

LES CONDITIONS POUR DEVENIR APPRENTI

- + Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat
- + Avoir réussi le concours national AgroVéto / voie apprentissage ou le concours interne à l'Institut Agro Rennes-Angers
- + Avoir signé, dans les délais réglementaires, un contrat d'apprentissage avec un employeur

LA RÉMUNÉRATION

La rémunération versée, y compris pendant les périodes de formation en centre, est calculée en fonction de l'âge de l'apprenti, de la convention collective, de l'année de formation et du coût du SMIC (21 621,6 € brut annuel au 1^{er} janvier 2025).

Ancienneté dans le contrat	Âge de l'apprenti					
	18-20 ans		21-25 ans		26 ans et plus	
	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois	% SMIC	€/mois
1 ^{re} année	43 %	775	53 %	955	100 %	1 801,8 € minimum
2 ^e année	51 %	919	61 %	1 099	100 %	1 801,8 € minimum
3 ^e année	67 %	1 207	78 %	1 405	100 %	1 801,8 € minimum

Le salaire brut de l'apprenti est quasiment égal au salaire net, l'apprenti ne payant pas de charges sociales.

LA VALIDATION LINGUISTIQUE

- Une période obligatoire de 12 semaines à l'étranger sur les périodes en entreprise
- Un niveau d'anglais attesté équivalent au niveau B2
- Une langue vivante 2 en plus de l'anglais

QUELLE ENTREPRISE ?

L'entreprise idéale possède :

- un ingénieur dans son personnel, susceptible d'être le maître d'apprentissage,
- une certaine taille en terme de personnel,
- des missions et des projets intéressants en lien avec la formation visée,
- un bon réseau de partenaires et des contacts à l'international.

AGRONOMIE

Entreprise de productions animales, végétales et alimentaires, groupes industriels, cabinet conseil, bureau d'études, organisme de développement agricole, structure de recherche, d'innovation et de formation

LES DATES CLÉS



VOIE D'ADMISSION

BTSA, BTS, BUT2, BUT3, Licence Pro

Concours national Apprentissage sur dossier, épreuves et entretien

Agronomie : 20 places

statut Apprenti

Année M1
Année M2

Diplôme d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers
Spécialité agronomie

CHOIX DE SPÉCIALISATIONS

— Toutes les spécialisations de la formation initiale sont accessibles à la formation par apprentissage, soit 17 spécialisations réparties dans les domaines suivants : agroécologie, agroéconomie, alimentation, animal, biologie, écologie, environnement, mer, statistique, territoire, végétal.

QUELS MÉTIERS ?

Conseiller agricole, consultant filières & stratégies territoriales, chef de projet / chargé de mission en production végétale ou en élevage, responsable R&D, ingénieur bio-informatique, ingénieur environnement, chargé de mission agroécologie, biodiversité & DD, responsable espaces verts & agriculture urbaine

CONTACT

apprentissage.rennes@institut-agro.fr
Tél. : +33 (0)2 23 48 53 28